

Affaires Juridiques  
 mlt

Le Maire de Sannois,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique, articles L 2123-1 et R 2123-1,

**Vu** la délibération n° 2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

**Vu** l'arrêté n°2023/74 du 05 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un marché public n°24017, en procédure adaptée, relatif à l'acquisition, installation et maintenance du logiciel Systancia.

**DECIDE :**

**Article 1 :** de confier le marché n° 24017 à :

Décision n°	Attributaire	Objet	Montant
2024/36	UGAP 77444 Marne la Vallée cedex 2	Acquisition, installation et maintenance du logiciel Systancia. Lot 1 : Acquisition et Installation	8 949,12 €TTC
		Acquisition, installation et maintenance du logiciel Systancia. Lot 2 : Maintenance de 5 ans	8 939,15 €TTC

**Article 2 :** de signer le contrat mentionné à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire  
 Par délégation  
 Directrice Générale des Services  
 C. NOUAILHETAS

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020  
 SANNOIS, le 26 mars 2024  
**Laurence TROUZIER-EVEQUE**  
 Adjointe au Maire  
 En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention, Circulation, Stationnement et Transport Affaires Juridiques  
 Conseillère Communautaire



Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT  
 A.R. du 28 mars 2024  
 Identifiant unique de l'acte  
 N° 095-219505823 - 240326 - DC 2024 - 36 - CC  
 Publiée le 29 mars 2024